

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 11 mars 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire, et présence des conseillers suivants :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente :

Mme Mélina Harvey

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et formant quorum.

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024;
4. Adoption des comptes à payer du mois de février 2024;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Acceptation de la demande de paiement numéro 8 – Projet d'agrandissement du Chalet des sports;
7. Acceptation de la demande de paiement numéro 9 – Projet d'agrandissement du Chalet des sports;
8. Service incendie : Dépôt du Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2023;
9. Service incendie – Dépôt et adoption du Rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques incendie pour l'année 2023;
10. Autorisation du versement annuel à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet en lien avec l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 5 719 475;
11. Entériner des paiements de factures;
12. Politique d'économie d'eau potable;
13. Offres de service pour la création d'un logo;
14. Activités pour la fête de Pâques;
15. Demande de prix pour relevés topographiques – Projet de réfection chemin Principal Est/chemin Cartier (tronçon I010);
16. Demande de prix pour études géotechniques et études écologiques, phase 1 – Projet de réfection chemin Principal Est/chemin Cartier;

17. Dépôt d'un projet par la MRC de Charlevoix dans le cadre du nouvel appel de projets *Voisins solidaires*, lancé par Espace MUNI;
18. Soumission pour mandat à un serrurier pour le Chalet des sports;
19. Travaux puits PE-2 : Autorisation de réparations supplémentaires (remplacement de joints par des sections filetées);
20. Réfection du bureau municipal : Entériner des travaux correctifs;
21. Représentation du conseil;
22. Courrier;
23. Affaires nouvelles;
24. Période de questions;
25. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-03-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-03-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 février 2024 tel que déposé.

2024-03-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 270 301.40 \$ (journal des achats # 1470 à 1472, journal des déboursés # 1401 à 1403, chèques # 17478 à 17530, prélèvements # 1604 à 1617) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 141 335.95 \$ (journal des achats # 1465-1466-1468-1469, journal des déboursés, # 1396 à 1400, chèques # 17391 à 17477 prélèvements # 1595 à 1603) et les salaires nets pour un montant 38 567.12 \$, (dépôts

509458 à 509536), sont acceptés.

2024-03-04

**5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER
DU MOIS**

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Jean-François Desbiens				3 000.00 \$
Forum Jeunesse				1 140.00 \$
Camp Le Manoir				517.39 \$
Hop Village Viking				776.08 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres				339.17 \$
Nadeau SDM				1 567.37 \$
				7 469.82 \$

2024-03-05

**6- ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 8 – PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS**

CONSIDÉRANT QUE le montant de 50 332.47 \$ taxes incluses approuvé par la résolution 2024-02-08 du 12 février 2024 concernant la demande de paiement No-08 pour les travaux effectués au 31 janvier 2024 dans le cadre du projet d'agrandissement du Chalet des sports était inexact;

CONSIDÉRANT QU'IL a lieu d'annuler la résolution 2024-02-08 afin d'approuver le bon montant à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande de paiement No-08 à PointCo Inc. au montant de 52 082.79 taxes incluses;

QUE cette résolution remplace et annule la résolution numéro 2024-02-08;

QUE cette dépense soit payée en partie par la subvention DEC Canada ainsi que le surplus libre de la municipalité ou tout autre somme disponible provenant des partenaires du projet tel que décrit à la résolution # 2023-04-02.

**7- ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 9 – PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU CHALET DES SPORTS**

Ce point est reporté.

2024-03-06

8- SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU RAPPORT D'OPÉRATION EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX 2023

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal prenne acte et adopte le Rapport d'opération en matière de protection incendie de la MRC de Charlevoix 2023.

2024-03-07

9- SERVICE INCENDIE –DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT QU'à chaque année le Ministère de la Sécurité Publique demande de fournir un rapport sur l'état d'avancement en lien avec les objectifs du schéma de risques en incendie de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le rapport présente les 32 actions du schéma avec le pourcentage de réalisation de chacune des actions pour l'année en question ainsi que les effectifs humains et motorisés des différents services incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont préalablement reçu copie de ce rapport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Rapport annuel d'activités 2023 démontrant l'avancement des réalisations par la municipalité des différents objectifs établis eu égard au schéma de couverture des risques en incendie.

2024-03-8

10- AUTORISATION DU VERSEMENT ANNUEL À MESSIEURS HERMAN, LAVAL ET YOLAND AUDET AINSI QU'À MADAME LISE AUDET EN LIEN AVEC L'ACQUISITION DU TERRAIN PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 5 719 475

CONSIDÉRANT l'achat du lot 5 719 475 le 8 avril 2021 dont un versement de 50 000 \$ a été effectué à la signature de l'acte;

CONSIDÉRANT l'entente de paiement pour le solde en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs et dont le premier versement deviendra dû et exigible au premier (1^{er}) anniversaire de la date de l'acte notarié soit le 8 avril 2022 et les autres successivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du troisième versement du solde à messieurs Herman, Laval et Yoland Audet ainsi qu'à madame Lise Audet au montant de 30 000 \$;

QUE cette somme soit prise à même le surplus libre de la municipalité.

2024-03-09

11- ENTÉRINER DES PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine deux (2) paiements effectués :

- Visa : 1 906.84. \$
- Michel Grant: 1 168.24 \$

2024-03-10

12- POLITIQUE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire des actions dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie vise à réduire la consommation d'eau et à sensibiliser les usagers à la valeur de cette ressource collective;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à cette démarche, la municipalité veut faire des actions visant la sensibilisation en vue d'atteindre les objectifs tels que;

- Surveillance et réparations sur le réseau d'aqueduc
- Rénovation et remplacement d'équipements, s'il y a lieu
- Règlementation appropriée
- Campagnes de sensibilisation à l'économie d'eau potable
- Utilisation d'eau non traitée pour les travaux d'utilité publique

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE le conseil municipal autorise des actions de sensibilisation aux citoyens par divers moyens de communications en partageant des conseils d'économie de l'eau avec des recommandations qui sont simples à adopter au quotidien et ont un grand impact sur l'environnement et la collectivité;

QUE la municipalité fasse connaître davantage le Règlement sur l'économie d'eau potable en vigueur et les suivants.

2024-03-11

13- OFFRES DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UN LOGO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se doter d'une nouvelle identité visuelle qui deviendra un outil pour communiquer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate Axe Création pour la création d'une image de marque pour un coût de 940 \$ plus taxes.

2024-03-12

14- ACTIVITÉS POUR LA FÊTE DE PÂQUES

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses dans le cadre de l'activité de Pâques qui aura lieu le 30 mars 2024.

2024-03-13

15- DEMANDE DE PRIX POUR RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES – PROJET DE RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL EST/CHEMIN CARTIER (TRONÇON I010)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des prix pour des relevés topographiques en lien avec le projet de réfection du chemin Principal Est/chemin Cartier en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une demande de prix pour des relevés topographiques;

QUE ces dépenses sont programmées et admissibles au programme TECQ 2019-2024.

2024-03-14

16- DEMANDE DE PRIX POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ÉTUDES ÉCOLOGIQUES, PHASE 1 – PROJET DE RÉFECTION CHEMIN PRINCIPAL EST/CHEMIN CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir des prix pour des études géotechniques et phase 1 ainsi que pour des études écologiques en lien avec le projet de réfection du chemin Principal Est/chemin Cartier en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des demandes de prix pour des études géotechniques et phase 1 ainsi que pour des études écologiques.

QUE ces dépenses sont programmées et admissibles au programme TECQ 2019-2024.

2024-03-15

17- DÉPÔT D'UN PROJET PAR LA MRC DE CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU NOUVEL APPEL DE PROJETS VOISINS SOLIDAIRES, LANCÉ PAR ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI invite les municipalités et MRC faisant partie de la cohorte ***Voisins solidaires*** de 2021-2024 à déposer leur candidature pour une prolongation de la mise en œuvre des projets incluant un soutien financier supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à la prolongation, le projet doit répondre à différents critères ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager et collaborer avec Espace MUNI;

CONSIDÉRANT QUE pour une municipalité le soutien financier ne peut excéder 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion accepte que la MRC dépose sa candidature pour une prolongation de la mise en œuvre de projets ***Voisins solidaires***;

QUE monsieur Marc-Antoine Belley, agent de développement et coordonnateur à la vie municipale, est nommé pour faire les représentations et suivis nécessaires à la demande;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour au nom de la municipalité advenant l'obtention de l'aide financière dans le cadre de ce nouvel appel de projets.

2024-03-16

18- SOUMISSION POUR MANDAT À UN SERRURIER POUR LE CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT QUE la modernisation requise du système de clés pour les portes (anciennes et nouvelles) au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT la soumission du serrurier au montant de 2 453.79 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine l'acceptation de l'offre de service de Malenfant Serrurier et autorise le paiement de la facture au coût de 2 453.79 \$ taxes incluses;

QUE les dépenses pour ces travaux seront affectées au projet d'agrandissement du Chalet des sports.

2024-03-17

19- TRAVAUX PUITS PE-2 : AUTORISATION DE RÉPARATIONS SUPPLÉMENTAIRES (REEMPLACEMENT DE JOINTS PAR DES SECTIONS FILETÉES)

CONSIDÉRANT QU'une réparation supplémentaire est requise (remplacement de joints par des sections filetées) au puits PE-2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les coûts de cette réparation supplémentaire;

QUE cette dépense soit payée à même le fonds de réserve d'eau potable.

2024-03-18

20- RÉFLECTION DU BUREAU MUNICIPAL : ENTÉRINER DES TRAVAUX CORRECTIFS

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du bureau municipal sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques ont été constatées et que des travaux correctifs doivent être apportés sur les débords de toit (absence de contreplaqué, pare-air et lattage) ainsi que l'ajout de lattage sur les murs du bâtiment municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation à Les Entreprises Carl Tremblay de travaux correctifs sur les débords de toit au bureau municipal ainsi que pour du lattage additionnel.

21- PRÉSENTATION DU CONSEIL

22- COURRIER

- Envol Charlevoix : Invitation 45^e anniversaire le 11 avril 2024;
- PAVL : Demande non retenue.

23. AFFAIRES NOUVELLES

2024-03-19

23.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 470 -RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 452

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Dominique Tremblay, membre du conseil, donne avis que je présenterai lors d'une prochaine assemblée publique, un règlement pourvoyant à la modification du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 452 dans le but :

- De prévoir des critères d'évaluation pour le dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble visant la zone industrielle de la rue de la Scierie;

Une copie de ce projet de règlement est également déposée, séance tenante, par le membre du conseil.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-03-20

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 17.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Patrick Lavoie,
Maire**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 8 avril 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.